



Entreprise - Chauffage - Sanitaire

Hervé SANTORO *Un artisan à votre service*

☎ 05.63.65.71.50 ☎ 07.81.76.57.53

ecs.santoro@gmail.com / www.ecs-santoro.fr

Installation neuve et rénovation  
Chauffage / Énergie renouvelable  
Plancher chauffant  
Plomberie & Sanitaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation de vos travaux, plusieurs possibilités d'aides s'offrent à vous (*sous réserve de remplir les conditions légales fixées par chacun des organismes les délivrant*).

- Bénéficier d'un **éco-prêt à taux zéro** (ECO-PTZ). Si le logement a été achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Pour en bénéficier, vous devez, soit constituer un « bouquet de travaux », soit permettre d'atteindre une « performance énergétique globale » minimale du logement, calculée par un bureau d'études thermiques. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, vous devez recourir à des professionnels « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).  
démarche : se rapprocher de votre banque pour constituer un dossier
- Bénéficier du taux de **TVA réduit** à 5.5% (pour l'installation d'équipements à énergie renouvelable) ou à 10% si votre logement a **plus de 2 ans**.  
démarche : remplir et signer l'attestation de TVA réduite
- Bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 30%. Accessible aux propriétaires occupants et locataires, le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique vous permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipements (montant de dépenses éligibles, plafonné à 8 000 euros par personne et majoré de 400 euros supplémentaires par personne à charge). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour bénéficier de cette aide, vous devrez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).  
démarche : à remplir sur votre déclaration de revenus en fournissant la copie de la facture acquittée
- Bénéficier d'un **Eco-Chèque Logement** de 1500€ délivré par la région Midi-Pyrénées aux propriétaires occupants ou bailleurs qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. (Soumis à condition de revenu)  
démarche : télécharger le formulaire de demande sur [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

Nombre de parts fiscales	PLAFOND (revenu fiscal de référence)
1	18 500 €
1,5	28 000 €
2	33 500 €
2,5	36 000 €
3	38 500 €
3,5	41 500 €
4	46 500 €
Par part fiscale supplémentaire	+5 500 €

- Programme « Habiter mieux » : programme d'aide de l'ANAH ( Agence Nationale de l'Habitat ). Financement de 35% à 50% du montant des travaux et prime forfaitaire de 1600€ ou de 2000€ en fonction de vos revenus, accompagnement personnalisé du diagnostic thermique jusqu'à la fin des travaux.

démarche : prendre contact avec un conseiller régional Rénovation Info Service ou sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

Plafonds de ressources pour les autres régions \*

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

\* Pour les dossiers déposés en 2019.

- Bénéficiaire d'un **Certificat d'Économie d'Énergie** ou de la « **prime coup de pouce** ».

Cette prime est variable dépendante de la nature des travaux réalisés et peut être bonifiée en fonction de vos revenus. La prime « coup de pouce » peut aller jusqu'à 4000€ en fonction des travaux réalisés.

démarche : s'inscrire et créer un dossier avant la signature du devis

notre partenaire : [www.prime-energie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr)

Ménages modestes (situation de précarité énergétique)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 194	18 409
2	35 510	26 923
3	42 648	32 377
4	49 799	37 826
5	56 970	43 297
Par personne supplémentaire	+ 7 162	+ 5 454

La charte « Coup de pouce Chauffage » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière* par :							Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par
	Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R*	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique	Appareil de chauffage au bois très performant
Prime pour les ménages modestes	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	700 €	1200 €	800 €
Prime pour les autres ménages	2500 €	2500 €	2500 €	2500 €	450 €	600 €	500 €

\* individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.

\*\* Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération

- Quelques adresses : <http://renovation-info-service.gouv.fr>

<https://www.ademe.fr>

<http://www.anah.fr>

**Ce document vous a été remis à titre d'information, il n'engage en aucun cas la société ECS SANTORO quant à l'obtention de ces aides qui sont soumises à conditions.**